

# MAIRIE DE SAINT-RAPHAËL (VAR)



<b>COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE A 17H30</b>
--

- \* - \* -

Présents & représentés : 37 présents, 2 représentés.

<b>1</b>	<b>AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS</b>	Octroi de la protection fonctionnelle au Maire dans le cadre d'une procédure de diffamation engagée à son encontre
----------	--	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	A L'UNANIMITE
<b>S'étant abstenus</b>	M. TOMASI et Mme OUDOT
<b>N'ayant pas pris part au vote</b>	M. MASQUELIER

**ACCORDE** à Monsieur Frédéric MASQUELIER ès qualité de Maire, dans le cadre de la procédure pour diffamation initiée à son contre par Monsieur Mallaury VISSUZAINÉ, la protection fonctionnelle prévue par l'article L. 2123-34 du Code général des collectivités territoriales ;

**DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>2</b>	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Travaux pour l'aménagement et la mise en valeur de l'avenue Général Leclerc - Ville de Saint-Raphaël - Mission de conseil pour la programmation de l'aménagement et la mise en valeur de l'Avenue Général Leclerc - Convention d'accompagnement
----------	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	A L'UNANIMITE
-----------------------------	---------------

**APPROUVE** les termes de la convention d'accompagnement jointe en annexe ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ladite convention et tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

**DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>3</b>	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Convention de partenariat entre la Commune et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dans le cadre des Rencontres architecturales
----------	--	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	A L'UNANIMITE
-----------------------------	---------------

**APPROUVE** les termes de la convention, annexée à la présente, entre la Commune et le CAUE ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ladite convention et tout acte afférent ;

**DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>4</b>	<b>LOCATIONS</b>	Prorogation de l'exploitation des golfs dix-huit et neuf trous à la société Formule Golf (Blue Green) - Autorisation temporaire d'occupation du domaine public - Accord avec Estérel Côte d'Azur Agglomération
----------	------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>A L'UNANIMITE</b>
-----------------------------	----------------------

**SE PRONONCE** en faveur de la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2022, par autorisation d'occupation temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels, de l'exploitation des golfs 9 et 18 trous au profit de la société Formule Golf (Blue Green) ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** a entreprendre les démarches nécessaires auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération afin de mener à bien la procédure de prorogation d'une part, et de la future attribution des golfs, d'autre part.

<b>5</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	Attribution d'une subvention à la SA d'HLM Le Logis Familial Varois pour la réalisation de 20 logements locatifs sociaux Avenue du XVème corps (parcelle cadastrée section AN n°1205p)
----------	--------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>A L'UNANIMITE</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** le programme de construction de 20 logements locatifs sociaux sur la parcelle cadastrée section AN n°1205 (partie), propriété des consorts ZONCA, sise avenue du XVème Corps ;

**ATTRIBUE** le versement d'une subvention de 220 500 € à la SA d'HLM Le Logis Familial Varois, dans le cadre de cette opération ;

**PRECISE** que cette dépense sera comptabilisée au bénéfice de la Commune en qualité de dépense déductible au sens de l'article L.302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

**PRECISE** que la Commune bénéficiera de la réservation de cinq logements supplémentaires ;

**PRECISE** que le Logis Familial Varois s'est engagé à reverser la subvention d'équilibre de 220 500 € à la Commune en cas de non réalisation de l'opération en cause ;

**DIT** que la dépense fera l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>6</b>	<b>AUTRES TYPES DE CONTRATS</b>	Avenant n° 1 au contrat de concession de service relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la commune de Saint-Raphaël
----------	---------------------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	A L'UNANIMITE
-----------------------------	---------------

**APPROUVE** les termes du projet d'avenant n°1 à la concession de service de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la Commune de Saint-Raphaël, ci annexé ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ledit avenant ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

**DIT** que les dépenses et les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>7</b>	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Tarifs marché de Noël 2021
----------	--	----------------------------

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	A L'UNANIMITE
-----------------------------	---------------

**FIXE** les redevances d'occupation du domaine public dues au titre du marché de Noël 2021 ; comme suit :

<b>COMMERCANTS ET ARTISANS – Promenade de Lattre de Tassigny</b>	
Chalet mis à disposition par la Commune Pour la période du 4 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclus	<b>780,00 €</b>
Chalet appartenant au candidat Pour la période du 4 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclus	<b>390,00 €</b>

**APPROUVE** leur application à compter pour des fêtes de fin d'année 2021.

<b>8</b>	<b>DIVERS</b>	Acquisition de tickets de grande roue, de livres et de ballotins de chocolats pour les enfants de la Commune
----------	---------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	A L'UNANIMITE
-----------------------------	---------------

**APPROUVE** l'organisation de spectacles au sein des crèches et des écoles ;

**APPROUVE** l'achat et la distribution de tickets de manège et de grande roue, de livres et de ballotins en faveur des enfants des écoles maternelles et élémentaires de la Commune, dans les conditions définies ci-dessus ;

**DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>9</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	Attribution d'une subvention à l'Association pour le Renouveau du Commerce Raphaëlois (ARCOR) dans le cadre de la dynamisation du commerce Raphaëlois à l'occasion des fêtes de fin d'année 2021
----------	--------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	A L'UNANIMITE
<b>N'ayant pas pris part au vote</b>	M. ISEPPI, Mme JACQUOT, M. BLANVILLAIN

**APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € dans le cadre des fêtes de fin d'année 2021 ;

**APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € dans le cadre de l'opération destinée aux porteurs de la carte jeune ;

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, à intervenir entre la Commune de Saint-Raphaël et l'Association pour le Renouveau du Commerce Raphaëlois (ARCOR) ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ladite convention de partenariat et tout acte y afférent ;

**DIT** que les dépenses feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>10</b>	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Dérogation à la règle du repos dominical des salariés pour l'année 2022
-----------	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	A L'UNANIMITE
<b>S'étant abstenus</b>	M. TOMASI, Mme OUDOT

**EMET UN AVIS FAVORABLE** sur l'ouverture toute la journée des établissements dans lesquels s'exerce un commerce de détail à prédominance alimentaire ;

**PRECISE** les dates concernées pour lesquelles l'ouverture est autorisée parmi celles susvisées :

- Le dimanche 3 juillet 2022 ;
- Le dimanche 10 juillet 2022 ;
- Le dimanche 17 juillet 2022 ;
- Le dimanche 24 juillet 2022 ;
- Le dimanche 31 juillet 2022 ;
- Le dimanche 7 août 2022 ;
- Le dimanche 14 août 2022 ;
- Le dimanche 21 août 2022 ;
- Le dimanche 28 août 2022 ;
- Le dimanche 4 décembre 2022 ;
- Le dimanche 11 décembre 2022 ;
- Le dimanche 18 décembre 2022.

11	CULTURE	« Saint-Raph' Boutique » : Adoption des Conditions Générales de Vente en ligne de produits culturels
----	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	A L'UNANIMITE
----------------------	---------------

**APPROUVE** les conditions générales de vente en ligne des produits culturels de « Saint-Raph' Boutique » jointes en annexe ;

**APPROUVE** la mise en œuvre ultérieure de modifications mineures des conditions générales de vente ci-jointes du fait de l'évolution du logiciel de gestion de « Saint-Raph' Boutique », ou de changements de tarifs d'expédition pratiqués par les prestataires ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** ou son représentant à les mettre en œuvre.

12	CULTURE	Musée Louis de Funès – Partenariat avec la société « QuizHistorik »
----	---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	A L'UNANIMITE
----------------------	---------------

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat ci-annexée avec la société QuizHistorik, en vue du projet d'édition de jeux de société liés à la carrière de Louis de Funès ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** ou son Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat ci-annexée.

13	CULTURE	Musée numérique « Micro-Folie » : Convention quadripartite relative à une résidence de création d'une performance musicale intitulée « Artistes femmes, Traits - Portraits » en partenariat avec L'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (E.P.P.G.H.V.)
----	---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	A L'UNANIMITE
----------------------	---------------

**APPROUVE** l'organisation d'une résidence de création artistique intitulée « Artistes femmes, Traits – Portraits » en partenariat avec l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (E.P.P.G.H.V.), la Communauté d'Agglomération Val de Seine et la compagnie théâtrale « Les Scènes d'Argens »,

**APPROUVE** le contrat quadripartite associé à cette résidence, ci-annexé ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ce contrat quadripartite ;

**DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

14	CULTURE	Conservatoire à Rayonnement Communal de Saint-Raphaël : Convention avec le théâtre intercommunal Le Forum pour l'accueil de cours de théâtre
----	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	A L'UNANIMITE
----------------------	---------------

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat pour l'organisation et l'accueil de cours de théâtre et d'art dramatique du Conservatoire à Rayonnement Communal de Saint-Raphaël au théâtre intercommunal Le Forum ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** ou son Adjoint Délégué à signer ladite convention ;

**PREND ACTE** de la charte d'engagements écoresponsables du théâtre intercommunal Le Forum ci-annexée ;

**DIT** que les dépenses qui en résultent feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>15</b>	CULTURE	Réseau ADMICAL - Abonnement au E-Répertoire des mécènes
-----------	---------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	A L'UNANIMITE
-----------------------------	---------------

**APPROUVE** la recherche de nouveaux mécènes via le réseau ADMICAL ;

**APPROUVE** la souscription d'un abonnement annuel de la Commune au E-répertoire des mécènes du réseau ADMICAL, pour un coût de 72,80 € T.T.C ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

**DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>16</b>	CULTURE	Quota invitations par salles de spectacles
-----------	---------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	A L'UNANIMITE
-----------------------------	---------------

**APPROUVE** l'attribution de nouveaux quotas de places gratuites en fonction des capacités d'accueil des événements selon les quotas suivants :

- Représentation en-dessous de 1000 personnes :
  - 10 places pour la ville dans le cadre de la promotion de ses activités,
  - 10 places pour les professionnels : 2 pour la direction, 2 pour la presse, 6 pour les structures culturelles,
  - 10 places pour le Producteur.
- Représentation à partir de 1000 personnes :
  - 50 places pour la ville dans le cadre de la promotion de ses activités,
  - 10 places pour les professionnels : 2 pour la direction, 2 pour la presse, 6 pour les structures culturelles,
  - 20 places pour le Producteur.

**APPROUVE** l'attribution de places gratuites au musée Louis de Funès pour ses obligations de promotion.

17	CULTURE	Billetterie des spectacles municipaux - Contrats de services passés avec des organismes de commercialisation extérieurs
----	---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	A L'UNANIMITE
----------------------	---------------

**APPROUVE** le principe de facturation aux clients des commissions lors d'achat de billets de spectacles sur les sites partenaires de vente en ligne ;

**DIT** que les recettes qui en résultent feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

18	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Convention type de partenariat entre la Commune et les associations sportives
----	--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	A L'UNANIMITE
----------------------	---------------

**APPROUVE** les termes de la convention type de partenariat avec une association à titre gratuit, jointe en annexe ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** ou l'Adjoint Délégué à signer ladite convention et tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

19	PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.	Modification du tableau des effectifs
----	--	---------------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL	A L'UNANIMITE
----------------------	---------------

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs par la création des trois postes définis ci-dessus ;

**DIT** que les dépenses sont inscrites au budget chapitre 012.

20	RESSOURCES HUMAINES	Mise à disposition d'un cadre de la ville de Saint-Raphaël auprès de l'Ecole Nationale des Scaphandriers
----	------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	A L'UNANIMITE
----------------------	---------------

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition ci-annexée ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ladite convention et tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente.

21	AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS	Recours au dispositif parcours emplois compétences
----	---------------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	A L'UNANIMITE
----------------------	---------------

**APPROUVE** le recours au dispositif du parcours emplois compétences ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour tout recrutement ;

**DIT** que les dépenses seront inscrites au budget chapitre 012.

22	AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS	Recrutement d'accompagnants des élèves en situation de handicap en qualité de vacataires
----	---------------------------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>A L'UNANIMITE</b>
-----------------------------	----------------------

**AUTORISE M. LE MAIRE** à recruter des AESH en qualité de vacataire pendant le temps périscolaire ;

**FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 15 € ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

**DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

23	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	Modification n° 3 à la Délégation de Service Public n° 19911 pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules sur le territoire de la ville de Saint-Raphaël
----	---------------------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>A L'UNANIMITE</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** la modification n° 3 à la Délégation de Service Public pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules sur le territoire de la Commune de Saint-Raphaël joint en annexe ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** ou son représentant à signer ladite modification n° 3.

24	DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS	Modification de la composition de différentes commissions communales et désignation des membres
----	---------------------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>A L'UNANIMITE</b>
-----------------------------	----------------------

**DECIDE** de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour procéder au remplacement des membres appelés à siéger :

- à la Commission des Affaires Culturelles ;
- à la Commission Finances et Travaux ;
- à la Commission Urbanisme et Permis de Construire ;
- à la Commission Consultative des Services Publics locaux ;
- à la Commission de Contrôle Financier.

**CONSTATE**, après appel à candidatures, la présentation de candidats uniques pour chaque poste vacant au sein des différentes commissions ;

**EST DONC DESIGNE :**

- M. Jimmy JEANPIERRE  
en qualité de membre titulaire pour siéger à la Commission des Affaires Culturelles ;

**EST DONC DESIGNE :**

- M. Jimmy JEANPIERRE  
en qualité de membre titulaire pour siéger à la Commission Finances et Travaux ;

**EST DONC DESIGNE :**

- M. Jimmy JEANPIERRE  
en qualité de membre titulaire pour siéger à la Commission Urbanisme et Permis de Construire ;

**EST DONC DESIGNE :**

- M. Jimmy JEANPIERRE  
en qualité de membre titulaire pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics locaux ;

**EST DONC DESIGNEE :**

- Mme Brigitte VUILLEMIN  
en qualité de membre suppléant pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

**EST DONC DESIGNE :**

- M. Jimmy JEANPIERRE  
en qualité de membre titulaire pour siéger à la Commission de Contrôle Financier ;

**EST DONC DESIGNEE :**

- Mme. Brigitte VUILLEMIN  
en qualité de membre suppléant pour siéger à la Commission de Contrôle Financier.

25	DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS	Modification de la Commission d'Appel d'Offres et désignation d'un suppléant
----	------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	A L'UNANIMITE
----------------------	---------------

**PREND ACTE** du remplacement de Monsieur Christopher PECOUL par Monsieur Jimmy JEANPIERRE en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres ;

**DECIDE** de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour procéder au remplacement du suppléant appelé à siéger à la Commission d'Appel d'Offres ;

**CONSTATE**, après appel à candidatures, la présentation de la candidature unique de Mme Brigitte VUILLEMIN ;

**EST DONC DESIGNEE** Mme Brigitte VUILLEMIN en qualité de membre suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres.

26	INTERCOMMUNALITÉ	Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
----	------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	A L'UNANIMITE
----------------------	---------------

**APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées tel qu'annexé ;

**PREND ACTE** de la proposition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de fixer pour 2021 et 2022 les montants d'attribution de compensation corrigés.

27	INTERCOMMUNALITÉ	Approbation du montant de l'attribution de compensation
----	------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	A L'UNANIMITE
----------------------	---------------

**APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation, fixé à 2 255 704,11 € pour 2021 et à 2 445 303,63 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**DIT** que les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

28	PRISE DE PARTICIPATION (SEM, etc ...)	Présentation du rapport d'activité 2020 de la Société Publique Locale (SPL) « ID83 »
----	---------------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

**PREND ACTE** du rapport d'activité de la Société Publique Locale « ID83 ».

29	ALIÉNATIONS	Destruction de matériel nautique
----	-------------	----------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL	A L'UNANIMITE
----------------------	---------------

**APPROUVE** la destruction des matériels décrits ci-dessus ;

**DECIDE** du retrait de l'inventaire communal des matériels détruits ci-dessus ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

30	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Convention d'accès de la fédération Française de Triathlon au stade nautique « A. Chateigner »
----	---	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	A L'UNANIMITE
----------------------	---------------

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec la Fédération Française de Triathlon ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** ou son Adjoint Délégué à signer ladite convention ;

**DIT** que les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>31</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale de l'Aumônerie des collèges et lycées de Saint-Raphaël
-----------	--------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>A L'UNANIMITE</b>
-----------------------------	----------------------

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Amicale de l'Aumônerie des collèges et lycées de Saint-Raphaël ;

**DIT** que la dépense en résultant fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

<b>32</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Saint-Raphaël Country Club
-----------	--------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>A L'UNANIMITE</b>
-----------------------------	----------------------

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour le développement de l'école de badminton ;

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour le développement de l'école de squash à l'association ci-dessus visée ;

**APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pour la saison 2021/2022 avec l'association Saint-Raphaël Country Club joint en annexe ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** ou son Adjoint Délégué à signer ledit avenant ;

**DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>33</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES</b>	Délocalisation des séances du Conseil Municipal
-----------	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>A L'UNANIMITE</b>
-----------------------------	----------------------

**VU** l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE** de délocaliser à titre définitif les futures séances du Conseil Municipal à l'Estérel Arena ;

**DIT** que les conseillers municipaux et le public seront informés de cette délocalisation par une mention sur la convocation et tout moyen d'affichage.

34	DIVERS	Compte rendu de la délégation de compétences accordées à Monsieur le Maire
----	--------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

**PREND ACTE** des décisions prises par **M. Frédéric MASQUELIER**, Maire de Saint-Raphaël, éventuellement représenté par l'un de ses Adjointes, au cours de la période allant du 18 janvier 2021 au 25 octobre 2021, en vertu de la délégation de compétences qui lui a été accordée par l'assemblée délibérante par délibération n° 5 en date du 23 mai 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

QS 1	VŒUX ET MOTIONS	Motion du Conseil Municipal
------	-----------------	-----------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL	A L'UNANIMITE
----------------------	---------------

**APPORTE** son soutien au personnel hospitalier du CHI de Saint-Raphaël, ainsi qu'à la population Dracénoise victime des défaillances de l'Etat ;

**DEMANDE** à ce que le Comité Territorial des Elus Locaux qui ne s'est jamais réunie depuis sa création en juin 2016, soit convoqué en urgence par le GHT (groupement hospitalier de Territoire) ;

**DEMANDE** à l'ARS de répondre positivement aux demandes d'équipement portées par le CHI Bonnet, en particulier l'acquisition d'un Pet-Scan ;

**ENTEND** par la présente motion rappeler l'Etat à ses obligations et responsabilités en matière de politique de santé hospitalière qui relève de ses missions propres et de la solidarité nationale.

FAIT à SAINT-RAPHAEL, le 09 NOV. 2021

LE MAIRE,



Frédéric MASQUELIER